

n'indique que le retour dans leur pays des Canadiens, dont plusieurs étaient outre-mer depuis six ans, ait influencé notre situation outre-mer ou modifié les pourparlers de paix. Au contraire, il existe des preuves certaines que leur retrait n'a eu aucun effet. C'est ce que démontre la situation de la Belgique et de la Hollande, qui ont maintenu des armées d'occupation en une partie du territoire allemand, dans l'une des zones. N'empêche qu'on ne les a pas traitées autrement que le Canada jusqu'ici.

Jamais on n'a donné à entendre que la présence d'armées d'occupation donnerait plus de poids à la voix d'un pays quelconque en Europe ni qu'elle améliorerait la situation du Canada en ce qui concerne sa représentation dans le gouvernement militaire allié ou au conseil de régie à Berlin. On n'a jamais invité le Canada à faire partie de l'un ni de l'autre de ces organismes; jamais on ne lui a offert de zone. Et n'ayant pas de fonctions à remplir, comment pouvait-il jouer un rôle plus considérable que celui qu'il a joué?

Il était représenté à Berlin par l'intermédiaire d'une mission; m'étant rendu sur les lieux, je soutiens que nos représentants sont exactement sur le même pied que les autres délégués qui ont des missions à Berlin, mais qui ne comptent pas au nombre des quatre grandes puissances représentées au conseil de régie et dans le gouvernement militaire allié: le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France et l'Union soviétique. Il n'y en a pas d'autres. Rien ne démontre que la présence d'une armée du Canada en Europe modifierait tant soit peu notre position.

Mon honorable ami me dira-t-il quel effectif devrait compter l'armée canadienne d'occupation pour nous donner plus de poids? Serait-ce une armée de 5,000, de 10,000 ou de 15,000 soldats canadiens éloignés de leurs foyers?

Je poserai également à l'honorable député la question suivante: Comment, avec une telle armée, pourrions-nous exercer quelque influence et faire croire à la population canadienne que l'absence prolongée des siens est de nature à rehausser le prestige du Canada ou à exercer une influence civilisatrice sur l'Europe occidentale? Au maintien en Europe d'une armée (qu'il faudrait nourrir), nous avons jugé préférable l'envoi de vivres à l'Europe. A cet égard, les réalisations du Canada ne le cèdent en rien à celles d'aucun pays.

Le droit que nous avons de nous faire entendre à l'égard des traités de paix ne dépend pas du nombre de soldats que nous comptons en Europe un an après la fin des hostilités, mais du nombre de soldats, de marins et d'aviateurs que nous comptons en Europe

[L'hon. M. Claxton.]

et sur tous les champs de bataille du monde pendant la guerre elle-même. Le rôle du Canada se passe de commentaires. Je suis sûr que les honorables vis-à-vis seront les premiers, s'ils ne l'ont déjà fait, à proclamer que ce rôle nous donne le droit de travailler à la paix aux côtés des nations avec lesquelles nous avons livré une guerre commune à un ennemi commun. Le Canada est entré en guerre de son propre mouvement, par un acte de son propre Gouvernement, appuyé par son propre Parlement, à titre de peuple libre, le 10 septembre 1939. Il a déclaré la guerre au Japon le 7 décembre 1941, jour de l'attaque contre Pearl-Harbour. Ni dans un cas ni dans l'autre, le Canada ne fut attaqué. Nous sommes entrés en guerre parce que nos propres intérêts étaient menacés, parce que la liberté, la paix, le commerce et la prospérité sont inséparables et que nous avons compris qu'il valait mieux aller autant que possible au devant de l'ennemi afin de l'empêcher de se rendre à nos portes.

Nous ne sommes pas entrés dans le conflit mollement. Nous avons décidé de combattre et nous sommes restés dans la lutte jusqu'au bout. Je demande à la population anglaise si nos aviateurs qui lui ont prêté main-forte à l'heure du danger, dans la bataille de la Grande-Bretagne, ne nous ont pas acquis le droit de faire entendre notre voix au moment de la paix. Je demande aux peuples européens si le ravitaillement de leur continent, que nous avons contribué à assurer, n'a pas été l'un des principaux éléments de la victoire et ne nous vaut pas le droit de prendre part au règlement de la paix. Je demande aux peuples que nous avons bombardés et qui par la suite nous en ont remerciés, si ces nuées d'avions que nous avons envoyés chaque nuit pour affaiblir l'ennemi n'ont pas ouvert la voie à la victoire. Je demande aux peuples de l'Europe occidentale, à ceux de France, de Normandie et de Dieppe, à ceux de Belgique, de La Haye et de Berg-op-Zoom, ce qu'ils pensent de la participation du Canada à la guerre et quelle part ils nous assigneraient dans la paix. J'ai eu l'occasion de visiter ces pays cet automne pendant les trois mois ou à peu près que j'ai passés à la conférence de Paris, et j'ai écouté les propos des gens. Quel spectacle émouvant, monsieur l'Orateur, que de parcourir les rues de Falaise et de Caen et de visiter, le long des grèves de Saint-Aubin et Arromanches, les lieux d'où sont partis il y a trois siècles les ancêtres de Canadiens et où l'on trouve, en face d'habitations démolies parfois par les bombes que nos soldats ont dû lancer, des Français portant les mêmes noms que ceux du Québec; qui, des larmes de gratitude dans les yeux, acclament le Canada et la part qu'il a prise à leur libération.